

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 29 (1944)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 24.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.—; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et Rédaction :

Tél. 2.73.81

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Tél. 2.83.90

A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne

Impression :

Au seuil de 1944

Une fois de plus, selon l'antique usage, nous venons adresser, à nos collaborateurs, à nos lecteurs, aux caissiers, aux membres des comités et à tous les adhérents et amis de notre cause, nos souhaits les plus cordiaux pour la nouvelle année.

* * *

L'année qui s'achève ne nous a pas encore apporté la paix. Les belligérants, loin de relâcher leurs efforts, les tendent au contraire à l'extrême. La guerre s'intensifie ; elle va vers son paroxysme. Grâce à Dieu, grâce à la sagesse de nos autorités, à notre politique de neutralité charitable, à la garde vigilante de notre armée et à la volonté de notre peuple tout entier, notre pays — vrai miracle — a été encore épargné par la tourmente. Nous continuons à jouir du suprême des biens : la liberté ; notre pain quotidien est assuré et l'année a été même relativement bonne pour notre économie générale. Dans leurs revues de fin d'année nos quotidiens ont exposé la situation économique et politique du pays en tirant les conclusions qui s'imposaient. Le jour de l'an, le Président de la Confédération a adressé ses exhortations au peuple suisse. Le général a passé aussi sa consigne à l'armée. Nous nous bornons ici à dire notre reconnaissance à Dieu tout d'abord qui daigne toujours nous protéger si miraculeusement, à notre gouvernement et à tous les hommes de bonne volonté qui, dans n'importe quel domaine, travaillent par l'action et par l'exemple à l'union entre citoyens, à notre résistance nationale.

* * *

Le mouvement raiffeiseniste suisse a poursuivi encore sa marche ascension-

nelle au cours de la dernière année. Il a affirmé une fois de plus sa vitalité et son dynamisme réalisateur. L'activité de fondation a été riche en résultats féconds. *22 nouvelles Caisses ont encore vu le jour, dans 10 cantons.* De ces nouvelles Caisses 6 sont en Suisse romande, 3 dans le canton de Vaud, 2 à Neuchâtel et 1 à Fribourg. *L'Union compte ainsi aujourd'hui 753 Caisses Raiffeisen affiliées disséminées sur tout le territoire de la Confédération.* Le nombre des membres a encore augmenté, et dépassera sans doute largement la septantaine de mille avec quelque 270.000 épargnants. A cette extension en largeur correspond aussi un nouveau perfectionnement technique et un affermissement interne. Partout les Caisses ont manifesté une activité féconde et enregistré de nouveaux succès. Ensuite de l'amélioration de la situation agricole les dépôts confiés à nos institutions augmentent à un rythme constant, de sorte que *l'on peut escompter que la somme globale des bilans atteindra cette année déjà près de 600 millions de francs.* Le bilan moral de l'exercice est également des plus réjouissants. De leur côté, les diverses institutions de l'Union (Caisse centrale, Office fiduciaire et de revision, etc.) ont continué à remplir avec succès la tâche qui leur incombe. La Coopérative de cautionnement de l'Union s'affirme également toujours plus comme une œuvre utile. Les organisations Raiffeisen suisses jouent un rôle toujours plus important dans la vie économique du pays.

Un événement particulièrement lumineux l'an dernier a été le *congrès jubilaire* de St-Gall, où plus de 1000 raiffeisenistes venus de la Suisse entière se

sont réjouis des résultats obtenus au cours de 40 années d'efforts persévérants, et proclamé leur volonté de défendre jalousement la belle œuvre économique et sociale édiflée ainsi pour le bien matériel et moral du peuple.

* * *

Partout les hommes d'Etat et les économistes se penchent déjà sur les problèmes d'après guerre. Que sera l'économie de demain ? Elle sera certainement dirigée, organisée. Nous la concevons fondée sur l'économie privée tout d'abord, sur l'économie coopérative ensuite, avec au dessus l'Etat coordonnant les efforts individuels et collectifs pour le bien commun. Les principes raiffeisenistes de l'effort personnel, de l'initiative individuelle, de la responsabilité personnelle resteront en tout cas à la base de l'économie privée de toute population rurale saine et forte. Et sur ces principes raiffeisenistes individuels se greffe tout naturellement l'association coopérative raiffeiseniste, fruit de l'esprit d'entraide et de la solidarité chrétienne, qui bétonne la véritable communauté paysanne dans la confiance et l'union. C'est ainsi que le raiffeisenisme apportera toujours davantage à nos organes économiques et sociaux ruraux la force et les moyens pour franchir les obstacles et entreprendre dans les meilleures conditions les tâches qui les attendent dans l'avenir.

Le raiffeisenisme est donc plus que jamais d'actualité. Il possède une doctrine éprouvée, une doctrine chrétienne, pas seulement économique mais encore sociale que nous maintiendrons jalousement et dont nous ferons toujours l'âme de nos réalisations et de nos conquêtes. Trois vertus, au sens latin du mot, sont nécessaires pour assurer la prospérité constante de notre œuvre. L'autorité des chefs et des cadres, autorité méritée jour après jour, basée sur le sens de la responsabilité et du devoir ;

la *discipline* acceptée dans un esprit de confiance mutuelle qui marque la soumission des intérêts individuels au bien de la communauté ; la *solidarité* enfin qui scelle l'appartenance à cette communauté, la volonté de servir, chacun à sa place et selon ses moyens. Ces vertus seront toujours celles du raiffeisenisme suisse. Nous avons foi en l'avenir de notre cause et en sa haute mission. Notre œuvre ne pourra être que prospère et féconde tant que vivra en elle l'esprit de solidarité, d'entraide, d'amour du prochain, en un mot l'*esprit raiffeiseniste*. Puissent en 1944 les dirigeants de nos institutions poursuivre leur tâche dans cet esprit, en ayant toujours en vue le bien de leurs membres, de la population rurale et du pays tout entier. C'est le plus ardent de nos vœux.

Souhails de bonne année d'un vétéran

Dans le monde raiffeiseniste, les vœux qu'on échange, au renouvellement de l'année, ne sont pas des formules banales, des mots vides de sens, car la pensée chrétienne en est l'inspiratrice. Nous savons tous que Dieu est le maître souverain de notre destinée comme de nos institutions, qu'à lui seul appartient d'orienter notre vie et de la conduire aux fins voulues par lui, par les voies qu'il lui plaît et qui demeurent son secret. C'est donc lui que nous intéressons à notre avenir, à celui de nos mutualités, comme à notre bonheur.

Si nous voulons réaliser pleinement ce bonheur auquel nous aspirons tous, nous devons — condition primordiale — nous en faire une idée juste, pour n'être point dupes des apparences mensongères et ainsi sacrifier la réalité substantielle.

Pour certains, à notre époque de matérialisme à outrance, ce bonheur réside uniquement dans la jouissance des biens de ce monde, dans le confort de la vie, dans l'oubli de tout idéal, dans l'indifférence pratique à l'égard de toutes les obligations morales dans lesquelles, jusqu'ici, l'humanité avait trouvé un frein et un ressort puissants.

Le raiffeiseniste chrétien a des vues et des aspirations plus hautes. Il sait que c'est se tromper étrangement que de vouloir faire son ciel sur cette terre — si courtes et si rapides sont les années qu'il y passe — et à défaut d'une expérience personnelle, les plaintes qu'il surprend même chez ceux qu'on appelle les heureux, suffiraient à le convaincre. C'est pourquoi le bonheur — pour

lui-même comme pour les êtres aimés — il le demande aux joies hautes et pures d'une conscience sans reproche et d'un dévouement sans défaillance envers ses semblables.

Nos pères ne pensaient pas autrement quand, au soir de leur laborieuse journée, leur tâche vaillamment accomplie, avec l'accent d'une profonde conviction, ils se soulaient santé et heureuse année.

Le Christ lui-même a voulu, d'un mot qui formule un précepte, nous révéler le secret du bonheur ici-bas, dans la pratique de la charité évangélique : « Aimez-vous les uns les autres, comme des frères ». Et il faut bien croire que tout est là, puisque cette même recommandation, l'apôtre Jean qui connaissait si bien la pensée du Maître ne cessait sur la fin de sa vie, de le répéter à ses disciples, avec une telle insistance que ceux-ci l'accusaient presque de radoter, et le lui reprochaient avec une certaine rudesse : « Pourquoi nous redire toujours la même chose ? » Et lui de répondre invariablement : « C'est l'ordre du Christ, et si seulement vous savez y demeurer fidèles, tout le reste vous viendra par surcroît ».

Une des qualités qu'exige le plus impérieusement notre époque est l'*aptitude à l'action concertée*. Cela est vrai surtout pour nos associations de crédit mutuel. Les méchants ne font qu'un dans leur haine brutale. Et les hommes de bien, les raiffeisenistes, ne sauraient pas s'unir ? *S'unir* est parfois difficile. L'aptitude à l'action concertée n'est pas innée chez l'homme. Elle suppose une renonciation à l'amour-propre, à certaines façons de concevoir le dévouement.

Il faut la soumission à l'autorité qu'on s'est donnée ou aux règlements qui sont établis ; cette abnégation n'est que le fruit de l'effort, surtout chez les natures les mieux douées, partant, les plus personnelles. Pas d'action concertée sans discipline. On ne naît pas discipliné. La soumission d'esprit, de vouloir, s'apprend et demande parfois de dures écoles.

L'aptitude à l'action concertée n'est pas spontanée chez les Suisses romands. L'idée syndicale, associationniste, mutualiste a beaucoup plus de succès ailleurs que chez nous. Le Romand, le Fribourgeois surtout, aime faire cavalier seul. Et pourtant s'unir est nécessaire. Un groupement sans action concertée n'est pas un groupement, c'est un troupeau. S'accorder sur un même but, accepter les mêmes statuts et obéir en tout ce qui réclame le succès de l'association, c'est le seul secret du succès ; si non c'est l'anarchie. Union entre membres de la même Caisse, union avec les Caisses de la fédération cantonale et de la fédération suisse, voilà la force de nos mutualités et cette union n'est que la mise en pratique du grand commandement : « Aimez-vous les uns les autres ». Bref, un mot résumera tous mes souhaits. C'est celui que les anges chantaient sur le berceau à Bethléem : « Gloire à Dieu, parce qu'il sera mieux connu, mieux aimé avec une bonne volonté qui fera descendre la paix du ciel parmi nous, la paix chez les raiffeisenistes, la paix dans les consciences, dans les familles, dans le monde entier par le retour sincère et généreux aux doctrines du Christ. « Aimez-vous les uns les autres ! ».

V. Raemy.

La banque en Suisse

L'*Annuaire de la Banque en Suisse en 1942*, publié par les soins du bureau de statistiques de la Banque nationale contient à nouveau d'intéressantes indications sur la situation et l'activité déployée par nos banques en 1942.

En considérant les 731 Caisses Raiffeisen suisses comme une seule unité, notre pays comptait à fin 1942, 372 établissements de crédit. Le public a la possibilité de traiter ses affaires financières auprès de 3374 offices bancaires (sièges, succursales, agences ou bureaux de correspondant), sans compter qu'il peut effectuer encore des versements par l'entremise de l'un des 3600 bureaux de poste.

La somme globale des bilans est en augmentation de plus d'un demi-milliard

de francs et se montait à fin décembre 1942 à Fr. 18.698 millions, se répartissant comme suit entre les 5 groupes d'établissements financiers du pays :

Nombre d'instituts :	Bilan à			Augmentation pour 1942
	fin 1941	fin 1942		
en millions de francs				
	Banques cantonales			
27	8.023	8.119	+	96
	Grandes banques			
7	4.493	4.732	+	239
	Banques locales, moyennes et petites			
220	3.586	3.698	+	112
	Caisses Raiffeisen			
745	496	550	+	54
	Caisses d'épargne			
116	1.548	1.559	+	51

Si l'augmentation absolue la plus importante a été réalisée par le groupe des grandes banques le record en pour cent est par contre détenu par les Caisses Raiffeisen.

Depuis le début de la guerre actuelle l'augmentation des bilans est de 402 millions, dont 245 millions pour les grandes banques et 122 millions pour les Caisses Raiffeisen.

Si l'on tient compte des participations que les corporations de droit public ont dans plusieurs instituts de crédit, on arrive à la conclusion que l'Etat exerce son influence sur le 52 % de la somme totale des bilans.

Durant les années 1913-1917 les bilans avaient augmenté à raison de 22 % ; depuis le début du conflit actuel cette progression n'est que de 2 %.

Le *chiffre d'affaires* a légèrement progressé de Fr. 113 à Fr. 118 milliards.

Au passif du bilan global nous trouvons tout d'abord la Caisse d'épargne avec 5604 millions de francs, soit 288 millions de plus qu'en 1941, y compris Fr. 136 millions d'intérêts bonifiés. On considère qu'une partie de ces capitaux ne constituent pas de la véritable épargne et qu'ils seront transférés sur d'autres positions lorsqu'on sera revenu à des conditions d'existence normales.

Le *nombre des carnets d'épargne* a augmenté de 104.314 à 4.385.588. En voici la répartition selon les groupes de banques et en tenant compte des 342.111 carnets de dépôts encore en circulation :

Groupe :	Nombre de carnets	Augmentation en 1942
banques cantonales	2.026.562	42.565
grandes banques	416.601	5.592
banques locales moyennes et petites	884.289	21.997
Caisses Raiffeisen	265.739	16.384
Caisses d'épargne	792.397	17.326

Le taux moyen de l'épargne a rétrogradé de 2,74 à 2,61 %. 43 % des dépôts ont joui du 2 ¼ %, 36 % du 2 ½ % et 12 % de moins de 2 ½ %.

Après une augmentation fortuite de 26 millions en 1941, les *obligations de caisse* ont de nouveau rétrogradé de 65 à 3910 millions au cours du dernier exercice. Les banques cantonales ont vu leurs obligations et bons de caisse diminuer de 87 millions et les banques régionales de 11 millions ; par contre les grandes banques ont enregistré une augmentation de 28 millions, les Caisses Raiffeisen de 4 millions et les Caisses d'épargne de 2 millions. Le taux moyen bonifié a fléchi de 3,40 à 3,32 %.

Les *avoirs à vue et en comptes de*

chèques ont de nouveau gonflé de 175 à 3134 millions, conséquence logique de la diminution constante des stocks de marchandises.

A l'*actif* du bilan global, l'encaisse s'inscrit par 1083 millions, soit 214 millions de plus qu'en 1941, ce qui démontre l'excellente liquidité des établissements de banque. Les *prêts hypothécaires*, qui constituent le poste actif principal, n'ont augmenté que de 7 millions pour atteindre au total 8943 millions. Les banques cantonales s'attribuent la part du lion avec 5020 millions de fr., soit le 56 % du montant total ; elles ont toutefois dû enregistrer une diminution de 39 millions et les Caisses d'épargne un recul de 5 millions. Ce repli est compensé par une augmentation de 12 millions pour les grandes banques, de 15 millions pour les banques régionales et de 24 millions pour les Caisses Raiffeisen. En tenant compte des hypothèques indirectes (crédits en compte courant et avances à terme fixe garantis par hypothèques) le montant total des comptes gagés par des biens-fonds s'élève à 9545 millions de francs, dont le 90 % se meut dans la limite des 2/3 de la valeur vénale. Le taux moyen a été ramené de 3,91 à 3,81 %. 79 % environ des débiteurs hypothécaires paient un intérêt de 3 ¼ %.

La marge entre le taux hypothécaire et le coût des capitaux qui peuvent être affectés aux prêts hypothécaires est de 0,85 % dont il faut déduire 0,57 % de frais d'administration. La marge nette de gain est ainsi limitée à 0,28 % (0,30 % en 1941). L'argent le plus cher pour la banque reste celui fourni par les lettres de gage dont le coût moyen est de 3,67 % ; l'argent obtenu par l'émission d'obligations de caisse est revenu à 3,37 % et les fonds d'épargne et de dépôt à 2,57 %. Une amélioration sensible est intervenue dans le paiement des intérêts.

Le *portefeuille des titres et fonds publics* a été porté à 2411 millions (augmentation 303 millions). Il est supérieur de 50 % à celui de 1938. 45 % sont constitués par des obligations de la Confédération et des C. F. F. Comparativement au chiffre du bilan, ce chapitre est toutefois modeste : il est de 10 % pour les grandes banques, de 2 ½ à 5 ¼ % pour les autres groupes.

Pour la première fois, la Banque Nationale a dressé une statistique du *petit crédit*. Sont considérées comme étant du petit crédit les avances ne dépassant pas Fr. 5000.—. En voici la classification selon les divers groupes :

Groupe :	Nombre de prêts et crédits ne dépassant pas Fr. 5000	Montant en millions de Fr.
banques cantonales	111.495	168,4
grandes banques	27.471	40,5
banques locales, moyennes et petites	125.347	153,5
Caisses Raiffeisen	30.430	32,1
Caisses d'épargne	14.077	17,9

Ce genre de crédit englobe le 70 % du nombre des prêts. Auprès des Caisses Raiffeisen la proportion est même de 92 %. Comparativement au *montant* global des prêts effectués, les opérations de petit crédit constituent le 12 % auprès des banques, le 48 % auprès des Caisses Raiffeisen. Sur un *nombre* total de 308.820, 174.412 affaires traitées (56 %) sont inférieures à Fr. 1000.—. Les Caisses Raiffeisen détiennent la proportion moyenne la plus expressive aussi bien en ce qui concerne le nombre que le montant des prêts de petit crédit.

Ces chiffres soulignent le caractère particulier et la capacité de nos Caisses à résoudre, là où elles existent, l'important problème du petit crédit agricole.

La *liquidité* a de nouveau été renforcée. Conformément aux prescriptions du règlement d'exécution de la loi fédérale sur les banques, ces dernières devaient disposer à fin 1942 de 1731 millions de francs de capitaux liquides ; elles en avaient en réalité 4874 millions.

L'excédent brut du *compte de profits et pertes* est de 292,3 millions, soit 8,8 millions de plus qu'en 1941. Les impôts et droits de timbre absorbent le 8,64 % du bénéfice brut (25,3 millions), soit 5,7 % du bénéfice brut pour les banques cantonales, 6,98 % pour les grandes banques, 13,74 % pour les banques locales, 11,31 % pour les Caisses Raiffeisen et 23,07 % pour les Caisses d'épargne. Les *frais d'administration* ont augmenté de 163,1 à 171 millions de francs. Proportionnellement à la somme du bilan, ils sont de 0,91 %. Les Caisses Raiffeisen possèdent l'administration la plus économique, n'absorbant que le 0,38 % seulement tandis que les grandes banques viennent en tête avec 1,87 %. Les amortissements et pertes ont exigé 29,4 millions. Le *bénéfice net* de Fr. 91,3 millions est à peu près au niveau de 1941 (91 millions). Le capital ayant droit à la participation au bénéfice a joui d'un intérêt moyen de 4,72 %. Le dividende moyen fut de 4,18 % pour les sociétés par actions et de 3,48 % pour les sociétés coopératives. Un apport de Fr. 28 millions a été fait aux *réserves* qui atteignent ainsi 654 millions de francs.

En résumé, l'année 1942 a été favora-

ble dans son ensemble à l'industrie bancaire suisse. La liquidation continuelle des stocks de marchandises qu'il est impossible de remplacer ainsi que l'amélioration des revenus d'un bon nombre de branches de notre économie nationale ont provoqué une augmentation sensible des dépôts en banque. Les besoins de crédit par contre furent limités. Les nouveaux capitaux ont été en grande partie investis en fonds publics ; le solde a servi à renforcer la capacité de paiement. Le rendement se meut dans les modestes limites des exercices précédents. Les réserves ont atteint un niveau qui permettra aux banques de supporter sans préjudice grave les contre-coups éventuels de la période d'après-guerre.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

Tout porte à croire que la guerre entre petit à petit dans sa phase finale. Cela non seulement en considération des décisions qui auraient été prises à la grande conférence de Téhéran ou parce que le premier anglais a prédit la fin des hostilités pour 1944 mais plutôt parce que certains pays belligérants donnent des signes toujours plus manifestes d'épuisement, de dépression morale et de désagréments internes. En considération des dévastations et des souffrances qu'apporte aujourd'hui la guerre chacun ne peut que désirer ardemment que la paix soit prochaine. Mais il faut se garder de croire que la fin des hostilités marquera un retour immédiat à des conditions d'existence normales. L'histoire enseigne que les périodes d'après-guerres sont toujours marquées par des perturbations de tous genres. Reste également à savoir quel sera l'ordre nouveau dont le monde sera doté. La vie économique devra naturellement s'adapter à la constellation politique qui sortira des traités de paix. On peut escompter toutefois que grâce aux progrès de la technique et aux expériences faites durant la guerre le retour à des conditions normales de vie pourra se faire cette fois-ci plus rapidement que ce n'avait été le cas lors de la dernière conflagration mondiale.

La Suisse a pu conserver jusqu'ici sa situation privilégiée. Certes, nos conditions d'existence économique se tendent toujours plus à mesure que la guerre approche de nos frontières. Nous sommes toutefois parvenus à maintenir encore tant bien que mal un certain com-

merce international. Le ravitaillement du pays a pu continuer à se faire normalement, cela spécialement grâce aux bonnes récoltes des dernières années et aux efforts considérables fournis par nos paysans qui ont droit à une reconnaissance particulière. Le coût de la vie, qui a augmenté de 50 % par rapport à l'avant-guerre, accuse actuellement, grâce à l'intervention de l'Etat, une certaine stabilité, spécialement en ce qui concerne les produits de première nécessité. Le degré d'occupation de l'industrie et des arts et métiers est resté satisfaisant dans l'ensemble. La conjoncture de guerre semble avoir atteint son point culminant et les signes précurseurs d'un revirement commencent à se faire sentir. Des travaux publics considérables ont été déjà projetés pour parer au chômage éventuel et à ses répercussions sociales. Un coup d'œil jeté sur les finances publiques permet de constater une amélioration générale des budgets cantonaux et communaux au détriment des finances fédérales dont la situation empire du fait des charges croissantes de la mobilisation et de l'économie de guerre. Aussi la Confédération se voit-elle obligée de recourir dans une forte mesure aux impôts directs en bouleversant sensiblement les bases du droit fiscal constitutionnel.

La fin de l'année n'a pas apporté de notables fluctuations sur le *marché de l'argent*. Le fait que les valeurs à rendement variable ont lâché du lest montre que la Bourse escompte aussi une fin prochaine de la guerre. L'abondance d'argent persiste toujours, bien que le dernier emprunt fédéral ait quelque peu entamé les disponibilités en compte de virement à la Banque nationale suisse qui ont été ramenées de 1500 millions qu'elles étaient encore à la mi-octobre à 1200 millions environ. Cette évolution est due certainement en bonne partie à une accentuation de la thésaurisation et aux besoins de fin d'année, puisque la circulation fiduciaire a atteint à fin novembre un nouveau chiffre record de Fr. 2922 millions. Les réserves d'or de notre banque d'émission ont proportionnellement augmenté, de sorte que notre monnaie possède encore une couverture métallique et de devises-or de 137 % environ, proportion qu'aucun autre pays du monde n'est en mesure de justifier. Le rendement des fonds publics de premier choix se meut toujours autour de 3 1/4-3 1/3 %. Depuis le début de l'année le taux moyen des obligations de caisse des banques cantonales prééminentes est invariablement resté à 2,96 % et celui des grandes banques à 2,93 % ;

quant au taux moyen de l'épargne il a rétrogradé de 2,50 % qu'il était au début de l'année, à 2,48 %. Le taux hypothécaire reste également stationnaire ; depuis la mi-octobre l'intérêt moyen appliqué ici par les banques cantonales est de 3,76 %. Il est visible que l'on cherche à stabiliser le plus possible le taux hypothécaire au niveau bas actuel de 3 3/4 %, absolument supportable aussi pour l'agriculture, ceci d'autant plus que la fin de la guerre entraînera certainement une certaine hausse générale du loyer de l'argent.

En ce qui concerne les *Caisses Raiffeisen*, leur développement a été un reflet de l'évolution générale de la situation de l'agriculture dont elles ont l'ambition de servir les intérêts. Les dépôts du public ont augmenté dans des proportions souvent considérables, alors que les nouveaux besoins de crédit restaient relativement faibles. En continuant à accepter à intérêt leurs fonds momentanément sans emploi la Caisse centrale rend des services toujours plus considérables aux Caisses affiliées.

Les comptes annuels une fois bouclés, les comités locaux se réuniront partout pour fixer l'échelle des taux pour 1944. Ce sera l'occasion propice pour bien s'aligner partout aux conditions actuelles du marché de l'argent et aux exigences spéciales des bilans individuels. Les directions données à ce sujet dans les chroniques précédentes restent valables. Eu égard, d'une part à la diminution constante du rendement des disponibilités toujours plus abondantes et vu, d'autre part, l'augmentation des charges (frais généraux, impôts et contributions sociales) il importera plus que jamais de prévoir une *marge suffisante entre les taux créanciers et débiteurs* pour assurer un bénéfice normal (de 1/3 à 1/2 % du bilan), pour l'alimentation rationnelle des réserves qui restent faibles auprès de nombre de Caisses.

Pour les *taux créanciers*, les Caisses adopteront rationnellement l'échelle suivante :

Obligations : 3 % à 5 ans de terme.

Caisse d'épargne : 2 1/2 %.

Compte courant : 1 à 1 1/2 %.

Sur la base de ces taux créanciers on pourra envisager normalement alors 3 3/4 % pour les *prêts hypothécaires premier rang*, 4-4 1/4 % pour les *titres second rang et nantissement* et 4 1/4-4 1/2 % pour les *prêts sur cautions*.

On ne descendra dans aucun cas au-dessous de 3 3/4 % pour les prêts premier rang ; les Caisses qui le peuvent, c'est-à-dire celles dont les fonds propres ont déjà largement dépassé le 5 % pres-

crit par la loi sur les banques et qui disposent de réserves suffisantes baisseront successivement les autres taux débiteurs afin de favoriser les sociétaires les plus chargés. On visera moins à accorder des faveurs passagères que des taux sains s'inspirant d'une politique financière à longue vue. On ne peut plus se permettre aujourd'hui des politiques personnelles de taux et des extravagances.

L'afflux important des disponibilités place les dirigeants devant des problèmes toujours plus ardues. Seuls peuvent être encore acceptés les capitaux et l'épargne de la population locale. Le cercle d'activité limité doit jouer aujourd'hui non seulement lors de l'octroi des prêts mais aussi lors de l'acceptation des dépôts. Les dirigeants s'efforceront toujours de placer ces dépôts au village (placement hypothécaire) sans négliger pour autant, cela va sans dire, les principes d'une saine et prudente administration conforme aux statuts et aux principes raiffeisenistes éprouvés.

Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen

Cette Fédération a tenu, le samedi 11 décembre 1943, à Neuchâtel, sa 5^{me} assemblée générale annuelle, sous la présidence de *M. Pierre Urfer*, vétérinaire à Fontainemelon.

A l'exception de La Cotière et de Thielle-Wavre, toutes les 24 Caisses fédérées étaient représentées par 57 délégués.

Le président ouvrit la séance à 2 heures en souhaitant une cordiale bienvenue à tous et en saluant tout spécialement le conférencier du jour, *M. Heuberger*, directeur de l'Union Raiffeisen suisse, ainsi que *M. le conseiller d'Etat Barrelet*, Chef du Département de l'agriculture, qui assistait pour la première fois à une réunion raiffeiseniste.

Excellamment rédigé et présenté par le secrétaire-caissier, *M. M. Perrenoud* (Les Petits Ponts), le procès-verbal remémora d'expressive façon les péripéties de l'intéressante réunion de l'année précédente. Les comptes du ménage intérieur de la Fédération, présentant un actif de Fr. 123,40, furent approuvés après rapport de la Caisse vérificatrice de la Sagne. La cotisation pour 1944 est maintenue à Fr. 5.— par Caisse plus Fr. 1.— par tranche de cinquante mille francs de bilan.

M. Urfer présenta ensuite un substantiel rapport présidentiel soulignant tout d'abord les réjouissants progrès enre-

gistrés ces dernières années par le jeune mouvement raiffeiseniste neuchâtelois. 3 Caisses se sont constituées encore en 1942 (Cerneux-Péquignot, Chézard-St-Martin et Cressier) et 2 en 1943 (Cornaux et Thielle-Wavre) de sorte que la seconde douzaine de Caisses est maintenant complète. L'effectif des membres a augmenté à près d'un millier et celui des déposants d'épargne a atteint 2269 (1673 l'année précédente). *La somme globale des bilans est en augmentation de 1,5 million, c'est-à-dire de 60 %, et atteignait déjà 4,09 millions au 31 décembre 1942.* Le roulement a plus que doublé de 5,6 à 12 millions de francs et *M. Urfer* de tirer la juste conclusion suivante :

« Il est incontestable que nos Caisses deviennent de plus en plus populaires et sont appréciées en proportion des services qu'elles rendent à nos populations campagnardes. »

Le rapporteur signale que nombre de Caisses ont, avec l'appui de l'Union suisse, financé des travaux d'améliorations foncières et des entreprises analogues d'utilité publique. Par leur activité féconde et leur développement continu nos institutions démontrent ainsi leur absolue raison d'être à côté des établissements bancaires. Mais notre mouvement doit gagner non seulement en largeur et en profondeur mais également en hauteur. Le bilan moral des Caisses doit suivre la courbe ascendante du bilan financier. Nous devons chaque jour tendre davantage vers le bien. En adhérant à nos Caisses, nous ne cherchons pas uniquement le profit à en tirer ; nous savons qu'elles ont été fondées pour réaliser le juste principe de la solidarité humaine : Membre d'une Caisse Raiffeisen, je ne puis plus penser uniquement à moi, à mes avantages ; je lie volontairement mon sort à celui de tous les autres hommes qui, dans mon village et dans la Suisse entière, sont comme moi membre d'une telle Caisse.

Un rapide tour d'horizon suscite à *M. Urfer* quelques réflexions d'une haute élévation civique et spirituelle. Paysans neuchâtelois, dit-il entr' autre, avez-vous pensé, quand vous rentrez vos chars lourds de gerbes, aux paysans de France, forcés de veiller souvent la carabine à la main sur une maigre moisson — dont une bonne part ira d'ailleurs nourrir l'occupant, l'ennemi — de peur que d'autres français ne viennent incendier la récolte. Devant les privilèges, les faveurs imméritées que nous accorde la Providence, ne soyons pas égoïstes, mais prêts à donner beaucoup. Ont-ils quelques pensées pour autrui tous ceux qui recourent au marché noir ? Les nations qui sont engagées dans la guerre ont appris que ce n'est qu'en luttant coude à coude, étroitement unis, qu'on est vainqueur ; partout dans ces pays les égoïsmes particuliers doivent céder devant le sentiment de solidarité de tous dans la cause commune, et le travail de chacun doit être mis au service de tous. Et c'est sur ces bases qu'une fois la paix revenue on espère instaurer « l'ordre nouveau ». Chez nous estime le

rapporteur, la réalisation de « ordre nouveau » ne dépend pas du Conseil fédéral ou de quelque savant docteur économiste, mais de chacun de nous, de la mesure dans laquelle nous saurons consentir des sacrifices sur l'autel de l'intérêt général. C'est l'esprit de service qui assurera la réussite d'un « ordre nouveau » vraiment meilleur. Sans l'esprit chrétien, tous les plans élaborés resteront une inutile paperasse. Que Dieu qui nous a préservés jusqu'ici de la guerre, daigne opérer dans le cœur de chacun de nous cette conversion indispensable qui nous fera nous oublier nous-mêmes pour penser tout d'abord aux autres. Alors nous serons vainqueurs !

Ce magnifique rapport, inspiré d'une profonde foi chrétienne fut vivement applaudi par l'assemblée, et approuvé sans discussion.

Puis la parole fut donnée à *M. Heuberger*, directeur de l'Union Raiffeisen suisse, pour la conférence inscrite à l'ordre du jour. Le conférencier transmit tout d'abord à l'assemblée le salut de l'Union nationale et félicita chaleureusement les Caisses neuchâteloises des succès obtenus. Puis, pendant ¾ d'heure, il développa son sujet : « *Le Raiffeisenisme dans le tourbillon des temps* ».

M. Heuberger montra d'abord le développement successif des Caisses Raiffeisen sur le plan cantonal puis sur le plan national. Le mouvement Raiffeisen jouit aujourd'hui d'une solide prospérité. Il constitue un élément de force des populations rurales décidées à résoudre elles-mêmes, par l'autofinancement, l'important problème du crédit agricole, en conquérant ainsi une indépendance financière toujours plus précieuse. Certains milieux financiers cherchent aujourd'hui par tous les moyens à enrayer ce mouvement populaire dont la devise est : Servir et ne nuire à personne. On croit pouvoir entraver également son développement en aggravant certaines dispositions de la loi sur les banques. Mais toutes ces attaques viennent se briser contre le bloc robuste et compact des 750 Caisses Raiffeisen suisses étroitement unies en association nationale : l'Union Raiffeisen suisse. Notre mouvement coopératif continuera à s'affirmer — et le conférencier insiste spécialement sur ce point — tant que les Caisses maintiendront intacts les magnifiques principes qui sont à leur base et observeront les directions que leur donne l'Union centrale qui dispose d'une expérience de plus de 40 ans. Et *M. Heuberger* conclut son remarquable exposé en proclamant sa foi en l'idée coopérative et en son avenir après la guerre, parce qu'elle répond aux aspirations et exigences sociales des temps nouveaux.

Cette intéressante causerie de *M. le directeur Heuberger* fut vivement applaudie.

Le délégué de l'Union donna ensuite connaissance du résultat des expériences déjà faites sous le régime du *nouveau droit du cautionnement* dont l'ap-

plication s'avère difficile et a des répercussions défavorables sur le crédit en général ; une révision de cette loi malencontreuse s'impose absolument. Finalement, le conférencier renseigna l'assemblée sur la *situation du marché de l'argent et les taux d'intérêts* ; il plaida la cause de la stabilisation aussi durable que possible des taux au niveau bas actuel et souligna la nécessité de toujours alimenter rationnellement les réserves par une politique d'intérêt appropriée, ceci non seulement pour sauvegarder les intérêts des sociétaires indéfiniment responsables mais encore pour bien satisfaire aux exigences de la loi bancaire.

Après un court entr'acte, au cours duquel les délégués dégustèrent une excellente collation offerte par la Fédération, *M. le conseiller d'Etat Barrelet* voulut bien adresser quelques mots à l'assistance.

Il félicita les délégués du succès de leur travail désintéressé et assura le mouvement raiffeiseniste de sa sympathie particulière. Les Caisses de crédit mutuel font œuvre puissamment utile en développant l'esprit de solidarité dans la communauté rurale. En fortifiant le goût de l'effort personnel, de l'initiative individuelle et de l'entr'aide coopérative, le raiffeisenisme fait contre-poids à l'étatisme totalitaire. L'honorable magistrat rend hommage aux organes responsables des Caisses qui non seulement gèrent consciencieusement la fortune populaire mais remplissent également un rôle éducateur de premier ordre en promouvant la bonne organisation professionnelle de l'agriculture. Pour bien remplir leur mission les Caisses doivent viser à affermir leur situation, travailler systématiquement en observant bien les règles d'une saine technique administrative et surtout en restant fidèles aux magnifiques principes financiers et éthiques qui forment la clef de voûte du bel édifice raiffeiseniste. Enfin, l'orateur voit dans les institutions Raiffeisen un moyen efficace d'enrayer l'exode rural vers les villes et de forger une classe rurale d'une haute essence professionnelle et morale, toujours bien à la hauteur de sa tâche.

M. le conseiller d'Etat Barrelet est vivement ovationné par les délégués qui apprécient à sa juste valeur l'appui moral que leur accorde le chef du Département de l'agriculture.

La *discussion générale* qui termina fournit l'occasion aux délégués de demander certaines précisions sur des problèmes d'administration et d'expri-

mer leur satisfaction à servir la cause raiffeiseniste.

Et il était près de 18 heures lorsque M. Urfer, qui dirigea les débats avec maîtrise et distinction, put clore cette belle réunion qui se déroula dans un excellent esprit et constitua une reconfortante manifestation de compréhension mutuelle et de solidarité rurale.

Dans les Fédérations Raiffeisen des cantons alémaniques

L'importante *Fédération des Caisses Raiffeisen argoviennes* a tenu son assemblée annuelle le 20 novembre dernier à Brougg. 76 des 82 Caisses fédérées étaient représentées par 170 délégués.

Dans un substantiel rapport annuel le président, M. Stutz, député, a montré le raiffeisenisme poursuivant une offensive aux succès toujours plus expressifs dans le canton. Argovie compte aujourd'hui 82 Caisses Raiffeisen. 6 nouvelles sections se sont constituées durant la période 1942/43. L'effectif des membres atteint 8470, et celui des déposants d'épargne 36.839. La somme globale des bilans est de 67,8 millions en augmentation de 5,8 millions sur l'année précédente. La fortune sociale (réserves) est de Fr. 2,37 millions.

Après la liquidation des affaires administratives (procès verbal, fixation de la cotisation, réception des nouvelles Caisses, etc.), l'assemblée a entendu une conférence de M. Heuberger, directeur de l'Union Raiffeisen suisse sur « Le raiffeisenisme dans l'évolution économique et sociale actuelle ».

Des exposés circonstanciés sur le nouveau droit du cautionnement, le marché de l'argent et les taux d'intérêts ont fait l'objet d'une intéressante discussion.

Fort de l'appui de la population rurale et de la sympathie des autorités, le mouvement Raiffeisen argovien jouit d'une solide prospérité et d'une haute considération qui favorisent son constant développement.

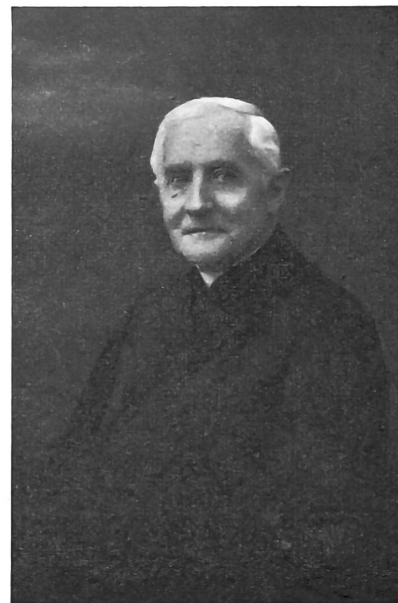
† M. le Doyen Nicolas Charrière,

Caissier de la Caisse Raiffeisen de Surpierre

En M. le Doyen Charrière vient de disparaître une forte et originale personnalité. Il avait fêté, le 8 septembre, le 60^{me} anniversaire de son sacerdoce et de son ministère à Surpierre. Il paraissait, ce jour-là, malgré ses 87 ans, en pleine possession de ses forces. Le mal, pourtant, qui devait

l'emporter commençait déjà à se faire sentir. Rapidement les forces du vénérable vieillard déclinaient. Lui qui ne pouvait rester inactif, dut se résigner à garder la chambre puis le lit, et le soir du 8 décembre il rendait son âme à Dieu, édifiant tout son entourage par son grand esprit de foi.

M. le doyen Charrière était né à Cerniat, le 14 octobre 1856. Il fut élève du collège St-Michel à Fribourg, puis ses études classiques achevées, il entra au Grand Séminaire. Pendant ses années d'études il se lia d'amitié avec les futurs chefs religieux et politiques du peuple fribourgeois. Le 22 juillet 1883 le jeune abbé Nicolas Charrière reçut l'ordination sacerdotale. Appelé comme vicaire à Surpierre, il y fut après 2 ans nommé curé.



La paroisse de Surpierre, enclavée dans le canton de Vaud, est d'une configuration géographique qui en rend la desservance particulièrement laborieuse et délicate. M. le curé Charrière apporta d'emblée à sa tâche une ardeur de tempérament et une énergie de volonté qui semblaient le prédestiner à ce poste avancé. Il voulut que la paroisse qui lui était confiée gardât sa foi ancestrale et son esprit fribourgeois. Ce fut là le double objectif de ses sollicitudes et de ses efforts tant dans le domaine religieux que sur le plan économique et social. Il fut un prêtre ardemment apostolique et un patriote jaloux de l'honneur de son canton.

M. le curé Charrière était un de ces ecclésiastiques d'initiative qui considèrent que le rôle d'un chef de paroisse ne consiste pas uniquement à s'occuper du culte, mais encore de tous les problèmes économiques et sociaux propres à élever les conditions d'existence matérielle et morale de ses paroissiens. Lorsque les idées Raiffeisen commencèrent à se répandre en Suisse romande, M. le curé Charrière conçut d'emblée pour elles un vif enthousiasme et il fut, avec M. l'abbé Raemy de Morlon, l'un des premiers militants de la cause en Fribourg-romand. Soutenu par un groupe de citoyens courageux et dévoués à la chose publique, il constitua dans sa paroisse, en 1907, la troisième Caisse Raiffeisen de Fribourg-

romand. Il assumait dès le début les fonctions de caissier avec une autorité, un zèle, et un désintéressement sans pareils et conserva ses fonctions jusqu'à sa mort, soit donc pendant 37 ans. Sous son impulsion, la Caisse de Surpierre ne devait pas tarder à prendre un réjouissant développement et à atteindre une solide prospérité. Elle compte aujourd'hui 108 sociétaires, 500 déposants d'épargne, avec une somme de bilan de Fr. 1.022.000 et un fonds de réserve de Fr. 64.000. Nicolas Charrière a imprégné sa Caisse Raiffeisen de sa forte personnalité, de son enthousiasme ardent, de son indépendance de caractère aussi. Il lui voua de tout temps une sollicitude toute paternelle et il en était à juste titre tout particulièrement fier. Le Doyen Charrière était pour tous un caissier bienveillant, mais sévère, fort autoritaire parfois. Il aimait la régularité, la ponctualité, la promptitude en toute chose. Sa comptabilité était tenue de façon exemplaire, d'une grosse et ferme écriture; comme il se servait d'une plume pour écriture à la ronde il faisait faire ses journaux et grands livres « sur mesure » ! Le doyen Charrière tenait à être toujours l'un des premiers caissiers du « Raiffeisenverband suisse » — comme il appelait invariablement l'Union —, à déposer ses comptes annuels à la Centrale. Selon une règle invariable depuis la fondation, l'assemblée générale devait toujours se tenir au plus tard en janvier. Il remettait ensuite régulièrement au « Messager » et à la presse locale et fribourgeoise de caractéristiques comptes rendus de ces manifestations. Tout comme plus de 40 prêtres fribourgeois ont passé successivement à Surpierre à l'école du Doyen Charrière, presque tous les reviseurs de l'Union ont eu l'occasion de fonctionner chez le caissier de Surpierre. C'était là des journées intéressantes pour eux, car M. le Doyen aimait la discussion, les controverses et avait ses idées personnelles.

A l'occasion du 25^e anniversaire de la fondation de la Caisse, en 1932, d'éminentes personnalités avaient tenu à s'associer à la joie des vaillants raiffeisenistes de Surpierre. M. Perrier, président du Conseil d'Etat fribourgeois — l'actuel Don Nicolas du Couvent « La Pierre-qui-vire » —, avait même alors quitté pour quelques instants l'atmosphère de la Société des nations où il siégeait comme délégué suisse à la Conférence du désarmement, pour venir féliciter personnellement le Doyen Charrière et ses vaillants paroissiens d'avoir été les premiers à réaliser l'idée du crédit mutuel rural en Fribourg romand. L'orateur avait exalté à cette occasion les magnifiques principes des institutions Raiffeisen. Le préfet du district, M. Renevey, et le délégué de l'Union Raiffeisen suisse M. le directeur Heuberger avaient également, de leur côté, délicatement rendu hommage aux mérites du vénérable curé qui a su faire de sa Caisse Raiffeisen une véritable famille et qui a rendu ainsi à toute la population de la petite « république de Surpierre » d'inappréciables services.

Les obsèques de M. le doyen Charrière eurent lieu le samedi 11 décembre au milieu d'un grand concours de la population. Les plus hautes autorités ecclésiastiques et civiles du canton s'étaient associées à ce deuil général. Celui qui pendant soixante ans tint d'une main ferme le gouvernail de

la paroisse et pendant 37 ans celui de la Caisse Raiffeisen de Surpierre repose maintenant à l'entrée de son église qu'il a tant aimée et si bien servie. Nous exprimons aux parents et à la Caisse de Surpierre nos plus sincères condoléances et garderons à la mémoire de ce fidèle caissier et ardent raiffeiseniste un durable souvenir.

D'un mois à l'autre

De tout un peu.

** On procède actuellement aux dernières opérations de liquidation de la *Banque d'Epargne de la Côte-aux-Fées* (Neuchâtel) en faillite depuis le 28 juin 1938. C'est là l'épilogue d'une affaire qui fit passablement de bruit dans le canton et même au delà. L'établissement, fondé en 1874, se trouva en 1937 dans une situation telle que le Tribunal cantonal neuchâtelois lui accorda un sursis concordataire. Le 28 juin 1938, il fut déclaré en faillite avec un total de pertes consommées ou probables qui atteignait 200.000 francs.

Les conditions de liquidation ayant été particulièrement favorables les créanciers ont reçu au total le 68 % des sommes qui leur étaient dues.

Ajoutons que sur les ruines de cet établissement s'est constituée à la Côte-aux-Fées, en 1938, une Caisse Raiffeisen qui, grâce aux principes qui sont à sa base et à sa bonne organisation a gagné immédiatement la confiance du public pourtant fortement secouée par les avatars de la banque défaillante.

La Caisse Raiffeisen de la Côte-aux-Fées compte aujourd'hui déjà 72 sociétaires avec Fr. 224.405.— de dépôts confiés.

** Le délai d'adaptation des statuts des sociétés coopératives au nouveau droit révisé des obligations, délai qui avait été fixé tout d'abord au 1^{er} juillet 1942 puis reporté au 30 juin 1944, vient d'être prolongé une nouvelle fois par le Conseil fédéral jusqu'au 30 juin 1947.

Les Raiffeisenistes au nouveau Conseil national

Nous avons signalé, en décembre dernier, que plusieurs raiffeisenistes militants avaient été brillamment élus au Conseil national lors des élections du 31 octobre écoulé. Or, en plus des élections relatées à cette occasion, il y a encore lieu de mentionner celle de M. le conseiller national Gottret, de Genève, que ses concitoyens viennent d'envoyer pour la huitième fois à Berne. M. Gottret a eu l'honneur, en sa qualité de doyen du Conseil, de prononcer le discours d'ouverture de la nouvelle législature.

Raiffeiseniste convaincu, M. Gottret occupe depuis la fondation de la Caisse

de Veyrier le poste de président du Conseil de surveillance.

Tout en présentant aussi nos chaleureuses félicitations à M. le conseiller national Gottret, nous nous excusons auprès de lui et auprès des raiffeisenistes genevois de n'avoir pas signalé d'emblée la chose.

Extrait des délibérations

de la séance du Conseil d'administration de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, du 30 novembre 1943.

A l'ouverture de la séance les membres présentent leurs félicitations à M. le Dr G. Eugster, président de l'Union, pour sa brillante réélection comme conseiller national. A cette occasion le Conseil enregistre également avec vive satisfaction l'élection au Parlement fédéral du président du Conseil de surveillance de l'Union M. A. Muller, à Olten, ainsi que de 5 autres raiffeisenistes actifs des cantons de Vaud, Fribourg, Genève et Grisons.

1) Les conditions d'adhésion ayant toutes été dûment remplies, la Caisse d'Oberlangenegg (Oberland bernois) fondée le 28 novembre 1943, est admise définitivement dans l'Union.

Le nombre des fondations en 1943 ascende ainsi à 19 et l'Union compte à ce jour 750 Caisses Raiffeisen affiliées.

2) Après étude approfondie des motifs à l'appui, l'approbation définitive est donnée à 16 crédits spéciaux à des Caisses affiliées pour un montant global de Fr. 1.301.000.—. Il s'agit ici principalement de crédits destinés à financer des travaux d'améliorations foncières et d'extension des cultures.

3) La direction de la Caisse centrale présente le bilan au 30 octobre 1943, balançant par Fr. 149,09 millions soit 6 millions env. de plus qu'à fin juin. L'augmentation provient presque essentiellement du nouvel accroissement des avoirs à vue et à terme des Caisses affiliées.

4) La direction de l'Office de revision soumet le bilan annuel d'activité, dressé au 10 septembre 1943, du Service de l'Econamat (dépôt de matériel, livres et formulaires). Durant la dernière période annuelle ce Service a effectué 6619 envois aux Caisses affiliées, pour une somme globale de factures de Fr. 94.088,05 (année précédente 5112 envois pour Fr. 77.659,35), 360 formulaires, dans les quatre langues nationales, sont actuellement à la disposition des Caisses. Ce service facilite non seulement considérablement la fondation de

nouvelles Caisses, mais il garantit encore la livraison de formulaires uniformes, rédigés conformément aux exigences légales et offrant un maximum de sécurité juridique.

5) Le Conseil prend connaissance de l'état actuel des *pourparlers engagés avec la Commission fédérale des banques* au sujet des exigences relatives aux *fonds propres* stipulées dans le projet du nouveau règlement d'exécution de la loi fédérale sur les banques. Le Conseil maintient fermement son point de vue que la responsabilité illimitée des sociétaires, qui a fait ses preuves, doit absolument continuer à être prise en considération comme facteur de garantie des engagements.

6) Après étude de la question le Conseil approuve la constitution d'une *Caisse d'allocations familiales* au sein de l'Union. Cette Caisse ne fonctionnera toutefois pour l'instant, sur la base du règlement établi, que pour les Caisses affiliées des cantons qui ont introduit l'affiliation obligatoire à une semblable institution.

7) Le Conseil d'administration examine et approuve les nouveaux statuts de la Fédération des Caisses Raiffeisen de l'Oberland bernois.

Clôture des comptes annuels

Nous rappelons aux organes directeurs et en particulier aux caissiers des Caisses affiliées que, comme habituellement, les comptes annuels doivent être adressés au Bureau de l'Union accompagnés de tous les extraits justificatifs pour le

1er mars 1944 au plus tard.

Les nouvelles Caisses qui exercent leur activité depuis plus d'un mois sont également tenues d'effectuer la clôture de leurs comptes au 31 décembre 1943.

La remise des comptes annuels doit s'effectuer dans la règle après le contrôle et l'approbation par les deux Conseils, mais avant la présentation à l'assemblée générale.

Nous rappelons toutefois que l'Union ne procède à cette occasion qu'à un examen général seulement du bilan, tout en prenant les données utiles pour les statistiques officielles de l'Union et de la Banque nationale suisse. En conséquence, il appartient aux Comités de vérifier si les chiffres portés au bilan correspondent bien aux données des journaux et des grands livres. C'est également l'occasion tout indiquée pour le Conseil de surveillance d'effectuer une

revision générale, d'examiner l'exploitation des comptes débiteurs et de procéder à un contrôle complet des garanties.

Conformément aux statuts, l'assemblée générale pour l'approbation des comptes doit avoir lieu avant la fin avril.

* * *

Nous invitons MM. les caissiers — en particulier ceux qui sont nouvellement en fonctions — de bien vouloir s'efforcer dans leur propre intérêt, de boucler *eux-mêmes* les comptes annuels. Ils y parviendront assez facilement dans la plupart des cas, avec l'aide du précis de comptabilité. Car c'est en effectuant eux-mêmes le bouclage que les caissiers s'initieront le mieux à tous les travaux de la comptabilité et qu'ils obtiendront l'expérience et la routine grâce auxquelles ils accompliront leur tâche avec toujours plus d'aisance et de maîtrise.

L'Union se met bien à la disposition des Caisses affiliées pour tous les renseignements utiles.

Emprunts remboursables

Nous donnons ci-après la liste de quelques emprunts échus ou appelés au remboursement anticipé :

Dès le 15 décembre 1943 :

Crédit Foncier Vaudois, 4 ½ %, série Z, 1935.

Dès le 31 décembre 1943 :

Etat de Neuchâtel, 3 ½ % de 1902.
Etat de Neuchâtel, 3 ½ % de 1903.
Canton de Vaud, 4 %, 1933.
Ville de Neuchâtel, 3 ½ % de 1888.
Commune de Saint-Imier, 3 ¼ % de 1893.
Banque Cantonale de Bâle-Campagne, série P., 4 %, 1933.
Société romande d'électricité, 4 ½ %, 1932.

Dès le 15 février 1944 :

Société romande d'électricité, 4 ½ %, 1934.

L'intérêt cesse de courir dès l'échéance. Sur demande la Caisse centrale se charge, sans frais, du contrôle du tirage et du remboursement de tous les titres d'emprunts que les Caisses affiliées peuvent posséder dans leurs dossiers.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Mutations dans la liste des Caisses affiliées en 1943.

CANTONS	Nombre fin 1942	Entrées 1943	Sorties 1943	Nombre fin 1943	Noms des nouvelles Caisses
Appenzell R.E.	2	—	—	2	Büttikon, Eschgen, Villigen, Wohlen.
Appenzell R.I.	2	—	—	2	
Argovie	78	4	—	82	
Bâle-Campagne	12	—	—	12	Blumenstein, Gsteig, Oberlangenegg, Sommentier.
Berne	86	3	—	89	
Fribourg	61	1	—	62	Andiast, Laax, Maladers. Langnau, Romoos. Cornaux, Thielle-Wavre
Genève	31	—	—	31	
Glaris	1	—	—	1	
Grisons	22	3	—	25	
Lucerne	28	2	—	30	
Neuchâtel	22	2	—	24	Lienz b/Rüthi, Grub.
Nidwald	4	—	—	4	
Obwald	3	—	—	3	
Saint-Gall	71	2	—	73	
Schaffhouse	3	—	—	3	Termen. Bavois, Chardonnet, Mathod. Unterägeri.
Schwytz	12	—	—	12	
Soleure	64	—	—	64	
Tessin	1	—	—	1	
Thurgovie	40	—	—	40	
Uri	16	—	—	16	
Valais	110	1	—	111	
Vaud	51	3	—	54	
Zoug	4	1	—	5	
Zurich	7	—	—	7	
Totaux	731	22	—	753	

Des nouvelles Caisses, 14 sont en Suisse allemande, 6 en Suisse romande, 2 en Suisse romanche. Ces 753 Caisses se répartissent comme suit : Suisse allemande, 478 ; Suisse française, 262 ; Suisse romanche, 12 ; Suisse italienne, 1.